

# DESCRIPTION DU VÉLOMOTEUR "MOTOBÉCANE" TYPE D 98

## Construit par "LES ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE"

16, rue Lesault — PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque. — MOTOBÉCANE. — Type. — D 98. — Genre. — VÉLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) — 2

Nom et adresse du constructeur. — ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE, 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine).

### 1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — Cadre coque en tôle emboutie soudée formant réservoir à sa partie supérieure avant.

Fourche. — Télescopique.

Roues. — A rayons, munies de pneumatiques de 2,5x17.

Pédalier. — A roue de 33 dents. Cette roue entraîne par deux chaînes, avec arbre intermédiaire, un pignon de 40 dents, solidaire du moyeu arrière.

$$\text{Multiplication totale : } \frac{33}{10} \times \frac{14}{40} = 1,155$$

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

### 2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1,19 m.

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1,80 m. - largeur 0,70 m.

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0,11 m.

Poids du véhicule. — 57 kg.

### 3. - MOTEUR

Type. — A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39  $\frac{3}{8}$ " - course 41,8  $\frac{3}{8}$ " - Cylindrée 49,933 cm<sup>3</sup>.

Taux de compression. — 8,6

Puissance administrative. — 1 CV.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps

Réservoir. — Contenance 5 litres, fermé par un bouchon en matière plastique.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 6.000 t/m - Correspondant au couple maximum 3.500 t/m - Correspondant à la puissance maximum 6.000 t/m.

Echappement. — Un tube de longueur 370  $\frac{3}{8}$ ", de diamètre intérieur 26  $\frac{3}{8}$ " débouche dans un pot de forme générale allongée, d'un volume égal à 1,600 L. Le pot contient un tube et 3 diaphragmes délimitant 4 chambres de détente. Le volume total du dispositif d'échappement est d'environ 1,8 litre. Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions des arrêtés Ministériels du 21 Mars 1961 et du 25 Octobre 1962 est inférieur à 80 db A.

Le poinçon du constructeur est frappé sur la partie gauche du pot d'échappement.

Alimentation du moteur. — Carburateur GURTNER H 16. A niveau constant, commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'admission.

Allumage. — Par volant magnétique NOVI.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air, avec soufflante.

Mise en marche. — Un décompresseur est conjugué avec la poignée tournante droite, commandant les gaz.

### 4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.500 rpm.

Transmission. — Une poulie extensible solidaire de l'arbre moteur entraîne, par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 18  $\frac{3}{8}$ " une deuxième poulie extensible qui, par l'intermédiaire d'un étage réducteur, commande un pignon de chaîne de 14 dents entraînant par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7  $\frac{3}{8}$ " une roue de 40 dents solidaire du moyeu arrière.

Dispositif de point mort et de mise en route. — Un levier à 3 positions situé sur la partie gauche du relais de transmission permet :

- 1°) Dans la position MOTEUR, de faire passer le mouvement moteur à la roue arrière, par l'intermédiaire de la courroie, de l'étage réducteur et de la chaîne de transmission.
- 2°) Dans la position BICYCLETTE, de faire passer le mouvement du pédalier à la roue arrière, par l'intermédiaire d'une noix de crabotage formant roue-libre, d'une chaîne primaire, et de la chaîne secondaire. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.
- 3°) Dans la position DÉPART, de faire passer le mouvement du pédalier au moteur par l'intermédiaire de la chaîne primaire, de l'étage d'engrenages et de la courroie.

Démultiplication. — Le vélomoteur comporte un changement de vitesse automatique constitué par deux poulies extensibles et une courroie trapézoïdale. La poulie motrice est munie de billes centrifugées, la poulie réceptrice est munie d'un ressort qui tend à rapprocher ses joues.

	Courroie	Engrenages	Chaîne	Démultiplication totale
Petite vitesse	121,9	51	40	28,166
	48,5	13	14	
Grande vitesse	87	51	40	11,208
	87	13	14	

Nombre de vitesses : Infini.

Avec des pneumatiques de 2,5x17, dont la circonférence de roulement est de 1,71 m, au régime du moteur de 1.000 t/m, la vitesse atteinte est de :  
 Petite vitesse : 3,65 km/h. — Grande vitesse : 9,16 km/h.  
 Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 51 km/h environ.

**Indicateur de vitesse.** — Encastré dans le phare.

**5. - SUSPENSION**

**Avant.** — Fourche télescopique.

**Arrière.** — Par bras oscillant et amortisseurs télescopiques.

**6. - FREINAGE**

**Frein avant.** — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100 mm commandé par un levier à main droite et par câble.

**Frein arrière.** — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 115 mm commandé par un levier à main gauche et par câble.

**Surface de freinage.** — Avant : 36 cm<sup>2</sup> - Arrière : 40 cm<sup>2</sup>.

**7. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION**

Le volant magnétique alimente sous 6 volts un phare de 130 mm de diamètre comportant : Un feu de route. — Un feu de croisement, type agréé sous le n° ABTP 520. — Un feu de position.

Le volant magnétique alimente en outre un feu rouge arrière.

Le commutateur est sur le phare, l'inverseur au guidon à la main gauche.

Le véhicule est muni d'un avertisseur sonore agréé sous le n° TPAVM 312.

Le véhicule est muni d'un catadioptré agréé sous le n° TPV 320.

**8. - DIVERS**

Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'Administration.

Le véhicule est muni d'un miroir rétroviseur.

Le véhicule est muni d'une plaque d'immatriculation arrière avec dispositif d'éclairage.

Le véhicule est muni d'une plaque de constructeur portant le nom du constructeur, l'indication du type, le numéro d'ordre dans la série du type et l'indication de la cylindrée. Cette plaque est fixée sur la coque au-dessous de la selle, à droite.

L'indication du type et le numéro d'ordre dans la série du type sont frappés sur la patte inférieure droite du cadre servant à la fixation de la boîte-relais. Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.

Le numéro du moteur est porté sur une plaque métallique située à la partie inférieure avant du cylindre.

Le numérotage dans la série du type a commencé au n° 18.000.000.

**PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION**

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, les 15 Mai et 17 Juin 1963, que le véhicule N° 18.000.000 à moteur N° 4.127.501 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANE Type D 98 satisfait aux dispositions des articles R. 104, R. 169, R. 170 et R. 172 à R. 183 - en ce qui concerne pour l'article R. 182 l'application de l'article R. 97 - du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé  
 Enregistré sous le N° AU. 705-63  
 À Paris, le 4 Juillet 1963  
 L'Ingénieur en Chef des Mines,  
 (Signé : Hélicot)

Vu  
 Paris, le 4 Juillet 1963  
 L'Ingénieur des Mines,  
 (Signé : Arnouil)

Paris, le 4 Juillet 1963  
 L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)  
 (Signé : Flageolet)

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

Je soussigné, Madame VINCENT, représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE" 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeurs, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : VéloMOTEUR.	6 Puissance administrative : 1 CV.
2 Marque : Motobécane.	7 Carrosserie :
3 Type : D 98.	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2
4 N° dans la série du type : cadre ..... moteur .....	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	10 Poids à vide : 57 kgs.
5 bis, Cylindrée (en cm <sup>3</sup> ) : 49,983 cm <sup>3</sup> . 2 ou 4 temps : 2 temps	11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé : ..... d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le .....  
 pour être livré à .....

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



Fait à ..... le .....  
 (Signature)

"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".